

LE CONTEXTE – HISTORIQUE DES RECHARGEMENTS

Historique des rechargements déjà effectués sur ce secteur et les volumes concernés :

- Entre 2012 et 2017 : rechargement en sable de 7 160 m³ ;
- 2018 : rechargement en sable de 1 100 m³.

LES ENJEUX

L'enjeu principal est de préserver l'intégrité du trait de côte en luttant contre l'érosion et la submersion marine, et de maintenir une activité balnéaire de qualité (enjeu esthétique).

Description des enjeux :

- *LUTTE CONTRE L'ÉROSION MARINE*

Chaque année les tempêtes hivernales sont responsables de l'érosion du trait de côte.

La perte de ce substrat ne peut être compensée par les apports naturels de sable. Aussi, un rechargement permet d'éviter une aggravation et à terme une disjonction de la plage.

- *LUTTE CONTRE LA SUBMERSION MARINE*

La ville de Toulon a mandaté une étude en 2017 intitulée : « étude de sécurisation des plages du Mourillon ». Il est décrit les effets d'une submersion marine sur les digues des plages du Mourillon selon plusieurs cas de figure.

- *PROPOSITION D'UNE ACTIVITÉ BALNEAIRE DE QUALITÉ (ENJEU ESTHÉTIQUE)*

Le rechargement en sable revêt également un intérêt esthétique. Dans une station balnéaire les plages font souvent figures de « vitrine » de la ville. Ainsi, en plus du maintien du profil de la plage, l'apport en sable confère un aspect propre et attrayant aux sites de baignade.

Exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet n'a pas d'incidences :

Au regard :

1. des faibles volumes de sable nécessaire au rechargement des plages (1100 m³) ;
2. de la compatibilité granulométrique du sable apporté par rapport aux matériaux présents ;
3. de la bonne qualité chimique du sable (<N1) ;
4. du sable lavé pour éviter au maximum les panaches turbides en cas de contact avec le milieu marin ;
5. de la mise en place d'un filet anti-MES ;
6. du rechargement de la partie émergée de la plage ;
7. de la courte durée des opérations (environ 7 jours) ;
8. des enjeux environnementaux identifiés et de leur localisation par rapport au projet ;
9. de la non perturbation ou non destruction d'espèces d'intérêt communautaire au cours de la réalisation du projet.

Ce projet ne présente pas de risques significatifs de dégradation de la qualité du milieu marin ni de risque sanitaire.

LES MESURES PRISES POUR LIMITER L'IMPACT DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET
MAINTENIR LES ACTIVITES DE BAIN DE MER

Les opérations se dérouleraient fin mai / début juin afin d'éviter les dernières tempêtes du mois de mai et de ne pas empiéter sur le commencement de la saison balnéaire. L'antenne toulonnaise de la Métropole utilisera du sable provenant de la Commune de Bormes-les-Mimosas pour réensabler les plages.

Les mesures envisagées pour limiter l'impact du projet sur l'environnement sont les suivantes :

- utilisation du sable de Bormes-les-Mimosas compatible avec les caractéristiques granulométriques et physico-chimiques du sable naturel de la plage ;
- utilisation d'un filet anti-turbidité et contrôle de la turbidité de l'eau ;

LE SUIVI

Un suivi quotidien du chantier sera effectué afin de prévenir tout impact non anticipé du projet sur l'environnement avec analyse microbiologique de l'eau pour s'assurer de la qualité de l'eau de baignade du site.

Ces contrôles seront effectués par un agent de la Métropole TPM qui sera en charge quotidiennement de vérifier :

- La turbidité induite par le chantier ;
- L'absence de fuites sur les véhicules en charge des opérations ;
- La qualité des eaux de baignade quand le plan d'eau est ouvert au public ;
- Le balisage du chantier.

En outre, il sera demandé au titulaire de la prestation de prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir l'éventualité de fuites d'hydrocarbure.